



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

falsification

Question écrite n° 75033

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'opportunité de créer un fichier centralisé des titres d'identité délivrés, faisant mention de leur statut (valide, périmé, perdu, volé). Il le prie de lui donner des précisions sur la situation, ainsi que sur les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre en la matière.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire qu'il existe deux fichiers nationaux de gestion permettant d'enregistrer, d'une part, les cartes nationales d'identité et, d'autre part, les passeports ainsi que les informations relatives à leur validité, à leur perte ou leur vol. Les textes instituant ces deux fichiers sont le décret n° 87-178 du 19 mars 1987 portant création d'un système de fabrication et de gestion informatisée des cartes nationales d'identité, et un arrêté du 22 novembre 1999 portant création par le ministère de l'intérieur d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la délivrance des passeports.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75033

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9132

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1331